

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 16 (1904)

Rubrik: Écho des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

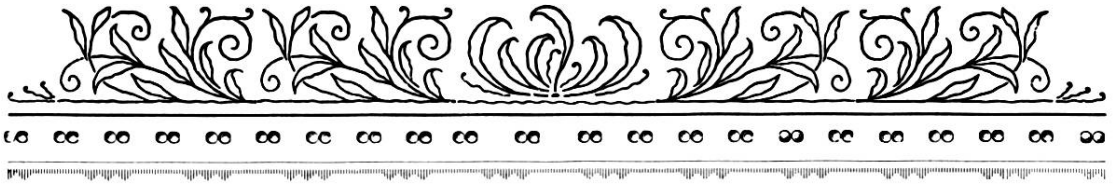
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Echo des Sociétés.

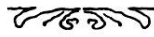


Photo-Club de Lausanne.

Assemblée ordinaire du 3 novembre 1904.

Présidence de M. Jules KREIS, président.

Local. — La question du local, pendante depuis si longtemps, est enfin résolue. Les démarches du Comité ont abouti et le 24 septembre dernier, nous quitions la place St-François pour transférer nos pénates au Pré-du-Marché n° 9. Là nous avons à notre disposition l'atelier de pose — tant rêvé — ; vaste local clair, bien aéré, propre, chauffable, dont l'aménagement se fera petit à petit, au fur et à mesure de nos besoins. Le laboratoire où chacun pourra travailler à l'aise, de jour à la lumière naturelle, les fenêtres étant munies de vitres jaunes et rouges, de nuit à l'aide de l'électricité. Une grande pièce, formant antichambre, et dans laquelle sont placés armoire, bibliothèque et casiers, pourra aussi servir lors de petites réunions. Outre ces locaux, dans lesquels chaque membre se trouvera à l'aise ; où les vieux garçons pourront y former un cercle et s'y réunir aussi souvent qu'il leur plaira, se raconter les nouvelles du jour, les massacres d'Orient, les aventures émovantes de la flotte de la Baltique, les assauts et contre-attaques des guerriers russes et japonais, le boucan des chambres parlementaires où la civilisation a plus de peine à se frayer passage qu'au continent noir tout ce qui peut, en somme, se passer sur la surface du globe, sans oublier les petits potins lausannois et les souvenirs du temps passé, quand on était militaire, étudiant ou apprenti, lorsqu'on fréquentait — à de bon ou à de gale — Madeleine ou Suzon ; où les Clubistes mariés et heureux pères d'une nombreuse progéniture pourront venir se reposer loin du tintamare de leur tumultueuse maisonnée, tout en fumant une bonne pipe et laissant s'écouler le temps en faisant un jass, un piquet, une partie d'échecs, de whist et tant d'autres dont la nomenclature serait trop longue ; outre ces locaux, dis-je, nous possédons..... une cave. Une grande cave qui pourra nous servir à l'occasion, non pour y placer des tonneaux et bonbonnes, la sobriété régnant en maîtresse absolue au sein du P. C. L., mais pour y installer un laboratoire et atelier d'agrandissements. Pour l'heure, nous sommes donc comme des enfants gâtés et quoique étant „ chevaliers de la Chambre noire “,

nos locaux peuvent être éclairés — *a giorno* — grâce à la profusion des lampes électriques.

Mus par une curiosité toute naturelle, nos membres ont assisté en nombre assez élevé à cette séance, au point qu'un instant le Comité a craint n'avoir suffisamment de chaises. Néanmoins, tous les sociétaires ont pu trouver place et la séance a commencé par une petite allocution présidentielle. Une soirée d'inauguration devant avoir lieu incessamment, notre président a été bref, renvoyant son discours à la prochaine réunion.

Admissions. — Ont demandé leur admission au Club: MM. J. A. Ross, M. D., rue Beau Séjour 1; Ch. Gilliéron, agent d'assurance, Les Ormeaux, route d'Echallens; Jean Wanger, représentant des Chocolats Cailler, boulevard de Grancy.

Nous enregistrons avec grand plaisir ces adhésions qui portent notre effectif à 40 sociétaires. Nous engageons vivement les amateurs sérieux de bonne photographie, ceux qui veulent développer leurs connaissances techniques, ainsi que les débutants désireux de progresser rapidement, à se joindre à nous et profiter de nos conférences, données avec une rare compétence par notre dévoué collègue M. le Dr Reiss, professeur à l'Université; assister à nos causeries du lundi, où tout en passant en revue les nouveaux produits lancés dans le commerce, l'on se réunit pour faire de la projection; fouiller la bibliothèque qui renferme de nombreuses brochures et livres scientifiques; parcourir les journaux et revues photographiques; utiliser notre matériel et avoir des locaux aménagés comme aucune société poursuivant le même but que la nôtre, en Suisse, n'en possède. Voilà certes ce qu'offre le Photo-Club à ses adhérents. La finance d'entrée est de 5 fr. La cotisation annuelle des membres actifs est de 20 fr.; celle des membres passifs de 12 fr. Pour tous renseignements, s'adresser par écrit au siège de la Société ou à l'un quelconque de ses membres.

Banquet anniversaire. — L'assemblée décide qu'il aura lieu dans les mêmes conditions que l'année passée. Le même Comité d'organisation fonctionnera et les invitations seront lancées dans la première quinzaine de décembre.

Soirée de projection enfantine. — Notre dévoué collègue M. Aug. Rey, caissier, donnera prochainement, dans nos locaux, une soirée de projection réservée aux enfants de nos membres.

XX^{me} Concours trimestriel. — Les motifs suivants sont admis pour le concours se clôturant le 10 janvier 1905:

- 1° Etude de fruits.
- 2° Etude d'animal.
- 3° Sujet libre.
- 4° Portrait (buste ou entier).

Distinctions. — De la part de M. le Dr Reiss, le président remet à M. A. Dufour-Moret une médaille d'argent et à M. J. F. Revilliod

une médaille de bronze qu'ils ont obtenues pour leurs 1^{er} et 2^{me} prix au Concours de Portraits de 1903 du Photo-Club.

Après la séance, des projections de vues du Japon et de la Jungfrau ont retenu l'assistance jusque vers 11 heures.

Le Vice-Secrétaire, G. CAUDERAY.

MEMENTO

Deuxième exposition et concours de la Société des Amateurs photographes „Daguerre“ à Kiew. — La Société des amateurs photographes „Daguerre“ à Kiew, organise sa deuxième exposition et concours de photographie artistique, scientifique et appliquée, ainsi que d'industrie photographique, qui aura lieu à Kiew du 15/28 février au 15/28 mars 1905.

Les épreuves seront admises en nombre illimité aux conditions suivantes.

I. Sont admis à participer au concours, les photographes professionnels et amateurs, ainsi que les industriels.

II. Les épreuves soumises au concours devront être montées, pourvues d'un titre et signées du pseudonyme de l'auteur.

III. Chaque envoi sera accompagné d'une enveloppe cachetée portant le pseudonyme de l'auteur. Cette première en contiendra une deuxième avec nom et adresse complète.

IV. Les exposants ne paieront pas de droits d'accrochage. Exception est cependant faite pour les industriels; les emplacements occupés par leurs produits seront payants. (Prière est faite aux industriels de s'adresser préalablement au Comité de l'Exposition.)

V. Les envois accompagnés du montant des frais de retour seront réexpédiés dans le courant du mois qui suivra la date de clôture. Les épreuves qui ne seront pas réclamées dans le délai de trois mois, seront considérées comme propriété de la Société „Daguerre“.

VI. Les récompenses consisteront en médailles et diplômes de 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} classe.

VII. Les épreuves d'auteurs qui ne tiennent pas à concourir seront classées hors concours; elles obtiendront diverses mentions selon leurs mérites.

VIII. Les résultats du Concours seront publiés dans les Revues de photographie.

IX. Les envois seront admis jusqu'au 1/14 février 1905 à l'Administration de la Société „Daguerre“, rue Pirogowskaïa n° 5, Log. 6, Kiew (Russie).